

Autre(s)

# demarche.numerique.gouv.fr

Démarche	: Accord préalable DICOM : création de site internet (Offre SPIP Giseh)
Organisme	: Direction de la communication
Identité d	du demandeur
Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Formulair	re
numériques, toute cr transition écologique	aire n°6411-SG relative à la lisibilité des sites internet de l'État et de la qualité des démarches réation de site internet de communication ou d'information au sein du pôle ministériel de la et de la cohésion des territoires est soumise à l'agrément préalable de la DICOM et dans certains e d'Information Gouvernemental (SIG).
Rappel avant toute d Toute création domaine soit er Direction de la	e doit être demandé au minimum 3 semaines avant le lancement du projet.  demande d'agrément  de site internet d'information ou de communication (que le nom de n.gouv.fr, en .fr ou autre) est soumise à l'agrément préalable de la communication (DICOM) du pôle ministériel puis dans certains cas à celuformation du gouvernement (SIG).
participe à la ra	re de ses missions de relais de l'information gouvernementale, la DICOM otionalisation de l'écosystème numérique de l'Etat. Dans ce cadre, la piste de vos contenus dans un site existant sera privilégiée.
Merci de rempli	ir ce formulaire au grand minimum 3 semaines avant le début du projet.
En savoir plus su web-giseh-r1402	ur l'offre SPIP Giseh : http://numerique.metier.e2.rie.gouv.fr/publication- 2.html
Informations	porteur de projet
Type de demandeur Cochez la mention a Administration ce	pplicable, une seule valeur possible
Service déconcer	ntré

Accord préalable DICOM : création de site internet (Offre SPIP Giseh)	
Si autre, préciser :	
Nom du service / direction / bureau	
Nom, prénom, téléphone du responsable de projet	
Email du responsable de projet	
<b>Visa du sous-directeur / chef de service</b> Préciser le nom du directeur / chef de service et la date de visa (validation en interne du projet). Sans cette information, le dossier sera considéré comme incomplet.	
Informations projet	
Type de projet Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  ☐ Site d'information	
Site de campagne	
Site de services en ligne (démarches en ligne, formulaires, formation en ligne)	
Autre	
Si autre type de site, préciser :	
Type de projet Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Création d'un nouveau site	
Refonte d'un site	
Objectif(s) du projet, descriptif de la ligne éditoriale ou des services proposés (thématiques traitées contenus)	, typ

### Quelle charte souhaitez-vous?

La charte Ministère est pour les sites dont la responsabilité éditoriale relève du pôle ministériel La charte Neutre est réservée aux sites dont la responsabilité éditoriale est partagée entre un de nos ministères et un

partenaire (établissement public, collectivité locale, autre ministère)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Charte Ministère
Charte Neutre
Quelles sont les justifications pour créer ce site par rapport aux sites existants ?
Public visé : Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Grand public
Professionnels
☐ Institutionnel
☐ Autre
Descriptif de la/les cible(s) et audience visée (volumétrie)  Indicateurs de performance
·
Préciser les indicateurs de performance existants ou prévus  Par exemple, le nombre de visites, le nombre d'utilisateurs inscrits, le nombre de téléchargements de documents via l'outil https://audience-sites.e2.rie.gouv.fr . En cas de refonte, indiquer le nombre de visites annuelles
Accessibilité
Accessibilité des contenus Le socle technique Giseh est maintenu par la DNUM qui assure le respect de l'accessibilité du site pour ses volets fonctionnels. En revanche, l'accessibilité des contenus revient au porteur de projet et aux contributeurs du site. Avez vous déjà été sensibilisé au sujet ? Le jeu de l'OAA est un excellent point d'entrée : https://design.numerique.gouv.fr/accessibilite-numerique/jeu-de-oaa
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Oui
Non

## Noms de domaine

### Charte de nommage

J'ai pris connaissance de la charte de nommage du pôle ministériel disponible ici : http://numerique.metier.e2.rie.gouv.fr/plan-de-nommage-des-sites-et-applications-web-a3162.html

Accord préalable DICOM : création de site internet (Offre SPIP Giseh)
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Nom(s) de domaine souhaité(s) par ordre de préférence ou adresse existante qui sera conservée dans le cas d'une refonte
Un nom de domaine par ligne.
Nom(s) de domaine à réserver pour éviter le typosquatting Un nom de domaine par ligne. L'APIE (Mission Appui au patrimoine immatériel de l'État - Min éco.) recommande de réserver systématiquement les extensions .fr et .com ainsi que le radical avec et sans tiret - exemple : monsite.fr, monsite.com, mon-site.fr, mon-site.com. Consultez les ressources sur le sujet sur : https://www.economie.gouv.fr/apie/marques-publiques-publications/marques-nom-domaine-affirmer-securiser-presence
Gestion du projet
Calendrier prévisionnel du projet Phases de définition, conception, développement, recette, lancement
Accompagnement projet - AMO Êtes-vous accompagnés par un prestataire externe sur un des volets du projet (expression de besoins, production de contenus, référencement, webmastering,) ? Si oui, merci de préciser sur quels volets et le nom du prestataire
Pieces jointes Pièce justificative à joindre en complément du dossier Fichier
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Fichier
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Fichier
Date de mise en ligne envisagée
1

Accord préalable DICOM : création de site internet (Offre SPIP Giseh)

#### Et maintenant?

Votre demande va être instruite par la DICOM.

22 Dans le cadre de ses missions de relais de l'information gouvernementale, la DICOM participe à la rationalisation de l'écosystème numérique de l'Etat. Dans ce cadre, la piste de l'intégration de vos contenus dans un site existant sera privilégiée.

Votre demande pourra donner lieu :

- à un refus;
- à une acceptation du projet sans transmission au SIG (par exemple dans le cas d'un site qui n'entre pas dans le périmètre visé par la circulaire N°6120/SG https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44867 et sa note d'application : );
- à l'acceptation du projet pour entamer la procédure d'agrément auprès du SIG (procédure gérée par la DICOM).

Sous réserve que votre projet soit validé par la DICOM, vous recevrez par courriel une attestation justifiant l'obtention de l'agrément de principe. Ce document est obligatoire pour pouvoir demander la création du site et son hébergement auprès du SNUM.